

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 23 mai 2023**

---

Délibération n° 2023 – 23/05/2023 – 7

*Projet de création du service de Vie étudiante*

---

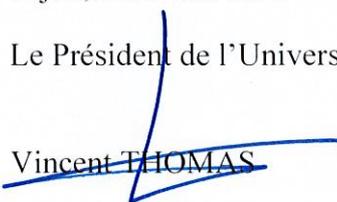
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du comité social d'administration rendu en sa séance du 3 mai 2023

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16  Membres présents : 15 Membres représentés : 6 Total : 21	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 5</b>  <b>Suffrages exprimés : 16</b>  <b>Pour : 16</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le projet de création du service de Vie étudiante au sein du pôle Formation et Vie universitaire.**

Dijon, le 23 mai 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Projet de création du service de vie étudiante*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



**PROJET DE CREATION DU SERVICE DE VIE ETUDIANTE  
VERSION 2 – CSA 3 mai 2023**

**La version 2 modifie le document initial :**

**- en précisant les objectifs du schéma directeur de vie étudiante (point 3), qui définissent le sens des actions collectives en matière de vie étudiante**

**-en précisant les actions déjà conduites en matière de vie étudiante, notamment en termes d'information et d'accueil des étudiants, de manière à situer l'action du nouveau service (point 2)**

**- en renommant le service aux étudiants « service d'accompagnement des parcours » afin d'éviter toute confusion avec le service vie étudiante (point 3).**

**Plan du document**

1.	CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL .....	2
1.1.	Rappel synthétique du cadre politique .....	2
1.2.	Rappel synthétique du cadre institutionnel .....	3
1.3.	Evaluation des politiques .....	3
2.	ETAT DES LIEUX A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE.....	4
2.1.	Conditions de vie .....	4
2.2.	Conditions d'études .....	5
3.	PERSPECTIVES : LA CREATION D'UN SERVICE DE VIE ETUDIANTE .....	5
3.1.	Missions du service.....	6
3.2.	Organigramme du PFVU intégrant le service de vie étudiante .....	6
3.3.	L'organisation des activités entre les différents services .....	7
	ANNEXE 1 - exemples de définition de la vie étudiante .....	8
	ANNEXE 2 - Fiches de poste détaillées .....	9
	BIBLIOGRAPHIE .....	11

# 1. CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

## 1.1. Rappel synthétique du cadre politique

Les politiques publiques successives ont intégré progressivement la vie étudiante depuis 40 ans.

Un premier plan social étudiant vise en 1991<sup>1</sup> à construire des logements et des restaurants universitaires, et augmente le nombre de bourses.

En 2007, la LRU inscrit dans l'organisation des universités la création d'une fonction de **vice-président étudiant** chargé des questions étudiantes élu au conseil des études et de la vie universitaire et annonce un dispositif de formation et d'information des élus étudiants.

Les initiatives étudiantes et leur financement sont définies par la circulaire du 3 novembre 2011 prévoyant notamment la structuration **d'un bureau de la vie étudiante** « qui constitue le lieu essentiel d'accompagnement des étudiants pour la création d'associations, la formation des responsables associatifs et des élus étudiants et la réalisation des projets associatifs. Les étudiants y trouvent des conseils et une assistance technique sur le montage des projets, le fonctionnement du FSDIE, la constitution d'un budget, la recherche de cofinancement et de partenariats ». Le texte prévoit en outre la reconnaissance de l'engagement et définit les modalités de fonctionnement du **FSDIE** (commission, financement, projets).

En 2013, la nouvelle loi ESR vise explicitement la réussite de tous, et lie cet objectif avec la vie étudiante : les universités « contribuent à l'amélioration des conditions de vie étudiante, à la promotion du sentiment d'appartenance des étudiants à la communauté de leur établissement, au renforcement du lien social et au développement des initiatives collectives ou individuelles en faveur de la solidarité et de l'animation de la vie étudiante ». La loi prévoit également que les établissements organisent la lutte contre les stéréotypes sexués. Dans la suite de la loi et du rapport de 2013<sup>2</sup>, le **plan national de vie étudiante** propose en 2015 35 mesures au service de trois objectifs : simplifier les démarches des étudiants et renforcer l'accès aux droits ; améliorer les conditions de vie et d'études ; dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants. L'objectif général est défini de la manière suivante : « Favoriser une meilleure réussite des étudiants dans leur cursus de formation suppose une amélioration de leurs conditions de vie et d'étude, notamment au sein des campus qui les accueillent ».

En 2017, la circulaire n° 2017-146 du 7 septembre définit le principe et les **processus de la reconnaissance de l'engagement étudiant** (loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté).

En 2018, la loi **Orientation et Réussite des Etudiants**, appuyée sur le plan étudiants « accompagner chacun vers la réussite » instaure notamment la CVEC, « contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention » (article L. 841-5).

En 2022, la circulaire « **Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes** au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation » (BO du 31 mars 2022) annule et remplace les circulaires de 2011 et de 2017. Elle prévoit notamment de nouvelles dispositions pour la **reconnaissance de l'engagement étudiant** et invite les établissements à définir leur **schéma directeur de la vie et du bien-être étudiant**, en lien étroit avec le schéma territorial de la vie étudiante piloté par le rectorat. Elle redéfinit l'utilisation des fonds dédiés aux initiatives étudiantes.

L'évaluation de la vie étudiante est portée par l'**Observatoire de la Vie Etudiante** créé en 1989 par le ministre en charge de l'enseignement supérieur, destiné « à mieux apprécier les besoins et les aspirations de la population étudiante tant en ce qui concerne le déroulement des études que les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle de cette population ». Depuis 1994, l'Observatoire de la Vie Etudiante réalise tous les trois ans une enquête sur les « conditions de vie étudiante », reprise au niveau européen dans le cadre du dispositif Eurostudent.

---

<sup>1</sup> Une consultation a été lancée en 1981 par la commission Domenach pour alimenter un rapport sur les conditions de vie et d'étude des étudiants mais les recommandations n'ont pas été suivies. Le rapporteur concluait alors que les conditions de vie des étudiants étaient aussi importantes que l'enseignement pour expliquer le succès ou l'échec à l'université.

<sup>2</sup> Inscrite dans la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) dans son ambition de définir des objectifs nationaux à 10 ans propose de développer la vie étudiante en mettant l'accent sur les emplois étudiants, le service civique, la reconnaissance de l'engagement citoyen... et préconise la mise en place d'un comité interministériel des aides étudiantes.

## 1.2. Rappel synthétique du cadre institutionnel

Plusieurs acteurs s'impliquent dans la vie étudiante :

- **Les universités (cf supra) et les regroupements d'universités.** En région Bourgogne Franche Comté, la COMUE s'est vu attribuer depuis sa création en 2015 la compétence coordonnée de la vie étudiante et du handicap. Un schéma directeur de la Vie Etudiante a été validé en 2017. Il définit 82 objectifs relatifs au logement, transport, restauration, rythmes étudiants, bourses, santé, handicap, activités sportives, activités culturelles, accueil et accompagnement, engagement et reconnaissance, réussite, gouvernance...

- **Le CROUS** à qui la loi (art. R822-1 du Code de l'éducation) a confié le soin de « favoriser l'amélioration des conditions de vie étudiante par ses interventions dans les domaines, notamment de l'accompagnement social des études et de leur financement, de la restauration, du logement, de la santé, de la mobilité, de l'action culturelle, des pratiques sportives et du soutien aux initiatives des étudiants ; de favoriser l'animation des lieux de vie et d'étude et leur bonne insertion dans l'environnement territorial de leur implantation».

- **Les conseils régionaux** sont des financeurs de la vie étudiante, en fonction des priorités intégrées dans les SRESRI.

- **Les villes ou métropoles** accueillant des sites d'enseignement supérieur sont également des acteurs impliqués avec les enjeux d'attractivité dans une perspective de développement économique et territorial.

## 1.3. Evaluation des politiques

Les évaluateurs des politiques publiques<sup>3</sup> comme les chercheurs<sup>4</sup>, remarquent que la vie étudiante reste un concept aux contours flous, distribué entre des multiples acteurs aux activités peu cohérentes et de fait peu lisibles. (*Cf annexe pour différentes catégorisations*)

Par ailleurs, plusieurs laboratoires et structures se sont donné comme objectif d'identifier les liens entre conditions de vie et déroulé des parcours universitaires (pour des synthèses, cf . Giret, Van de Velde & Verley, 2016 ; Landrier, Cordazzo & Guegnard, 2016 ; Cordazzo, dir., 2019). Dans ces travaux, sont analysées les conditions d'études (effets de site, influence des pratiques pédagogiques, rythmes universitaires, horaires d'ouverture des bibliothèques, dispositifs d'aide aux étudiants-tutorat, remise à niveau, méthodologie de travail, aide à l'orientation/réorientation,...), le métier d'étudiant (socialisation, rapport au savoir, confiance en soi, stratégies d'apprentissage, temps de travail, assiduité), les conditions matérielles de vie (ressources financières, logement/décohabitation, mobilités, activités salariées, santé, loisirs, ...), la vie sociale et personnelle (engagement, relations avec la famille, parentalité, rapport à l'avenir...). Un constat est partagé : malgré le point commun du suivi d'études supérieures, la population étudiante est très hétérogène et les effets des différentes variables sont différenciés selon les situations.

---

<sup>3</sup> IGAENR et inspection des finances, 2013 ; Cour des Comptes, 2022

<sup>4</sup> Par exemple Landrier, Cordazzo & Guegnard, 2016 ; Cordazzo & al., 2019

## 2. ETAT DES LIEUX A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

L'Université de Bourgogne porte une politique ancienne de vie étudiante. Plusieurs structures portent les missions de vie étudiante : certaines sont définies par le Code de l'Education<sup>5</sup>, d'autres sont le fruit de l'organisation locale. De manière transversale pôles, services, composantes et associations sont impliqués dans la vie étudiante.

Si on emprunte à Cordazzo (2019) une catégorisation des actions de vie étudiante, on peut distinguer selon les conditions de vie et les conditions d'études à l'uB :

### 2.1. Conditions de vie

<b>Accueil et intégration</b>	Information sur tous les dispositifs (accueil PFVU, uB-link, livret accueil, vademecum, ...) Tutorat d'accueil (PFVU) Campus Days (PFVU) Serious game découverte université (DNUM-PNR, RITM) Parrainage (composantes)
<b>Espaces de vie et convivialité</b>	Tiers lieux et espaces dans les bâtiments (composantes, Maison de l'Etudiant, Atheneum- Pôle Culture, Multiplex ...)
<b>Culture</b>	Programmation de l'Atheneum, de la Mission Culture scientifique dont l'experimentarium, la fête de la science ou la nuit des chercheurs... (Pôle Culture)
<b>Santé, sport et bien-être</b>	SSU /pôle santé mentale SUAPS cellule bien-être
<b>Vie associative</b>	157 associations labellisées (BVE-PFVU) Intervenant dans tous les domaines
<b>Vie quotidienne</b>	P'tite fac campus durable et citoyen (pôle DDQP) Commission solidarité (accueil des étudiants en grande difficulté, coordination des actions solidaires menées par les associations ) CROUS: logement, bourses, restauration....

---

<sup>5</sup> les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (Sumpps) régis par les articles D. 714-20 à D. 714-27 du Code de l'éducation ;les services universitaires des activités physiques et sportives (Suaps) régis par les articles D. 714-41 à D. 714-53 du Code de l'éducation ;les services universitaires chargés de l'action culturelle et artistique (Suac) régis par les articles D. 714-93 et D. 714-94 du Code de l'éducation

## 2.2. Conditions d'études

<b>Ressources</b>	Bibliothèques, Cortex (Pôle documentation)  Espaces numériques Plubel, TEAMS, ENT (DNUM-PNR..)
<b>Aménagement des parcours pour les publics spécifiques</b>	sportifs de haut niveau (PEPS), étudiants en situation de handicap (mission handicap-PFVU/SSU/composantes...)

Rmq : D'autres dispositions de nature à soutenir les conditions d'études sont mises en place : Centre de Langues et de Cultures pour tous, Centre D'Etudes des Pratiques de l'Oral et l'Ecrit, RITM- méthodes de travail universitaire, mobilité internationale, Unités d'enseignement transversales, orientation, accompagnement vers l'emploi, généralement considérées comme appartenant au champ de la formation.

En 2014, la création du pôle Formation et Vie Universitaire a permis de réunir plusieurs services existant antérieurement de manière distincte, dont le BVE (animation de la vie associative). La réunion des services a permis de créer des liens entre la vie étudiante et les autres dimensions d'un parcours étudiant vers la réussite : formation, accompagnement des projets de formation et professionnels, handicap....

Le PFVU a été mandaté pour coordonner l'information sur la vie étudiante, relayée notamment via l'espace web uB-link. Il conçoit et met en place les actions d'intégration des nouveaux arrivants (Tutorat d'accueil, campus days..), en lien avec l'ensemble des composantes, pôles et services. Avec la mise en place des nouvelles modalités de financement de la vie étudiante, il coordonne depuis 2018 les appels à projets régionaux (vie étudiante, initiative des associations étudiantes) et organise la commission CVEC. Il assure le rôle d'antenne financière pour le financement des associations, le programme RITM, .....Il réalise avec le pôle finances les évaluations nationales sur l'utilisation des fonds CVEC.

## 3. PERSPECTIVES : LA CREATION D'UN SERVICE DE VIE ETUDIANTE

Depuis la crise du COVID, la vie étudiante trouve une place renouvelée dans les politiques publiques. La DGESIP a mis en place un comité de suivi national, la circulaire de 2022 incite les établissements à se doter d'un schéma directeur de vie étudiante dans le cadre d'un schéma territorial de vie étudiante. Dans le cadre du schéma directeur, l'université a lancé ces travaux fin mars lors d'un comité de pilotage de lancement.

La différence entre schéma directeur et le schéma territorial demeure dans leur périmètre de portée et d'action :

- Le Schéma territorial de la vie étudiante – STVE : couvre l'ensemble de la région académique, soit la BFC et a pour objectif de définir des grands axes de vie étudiante, ainsi que d'apporter une boîte à outils de projets.
- Le Schéma Directeur de la vie étudiante – SDVE : rayonne à l'échelle d'un établissement et porte des projets opérationnels et concrets de vie étudiante.

Ainsi, le SDVE de l'université, en cours de construction, va servir d'outil pour la définition des politiques de vie étudiante sur la période 2024 – 2029 en associant des acteurs extérieurs à l'université. L'ambition est d'avoir un schéma partagé avec les différentes institutions et collectivités participant à la vie étudiante afin qu'il soit commun et unique avant tout pour améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants.

En termes de structuration, il se compose de groupes thématiques réunissant chacun d'eux des axes de vie étudiante. Plusieurs de ces axes sont l'échos de servir de l'uB et ils se composeront donc avant tout des projets prévus par ces services.

Concernant le calendrier, le schéma va être travaillé en différentes phases et exposé à la concertation jusqu'à la fin de l'année 2023 pour être soumis au vote des instances de l'uB.

Afin de se doter des moyens adaptés aux développements de la vie étudiante à l'université de Bourgogne, la gouvernance de l'établissement souhaite poursuivre la structuration et la coordination des actions de vie étudiante au travers de la création d'un service de vie étudiante, à partir de septembre 2023.

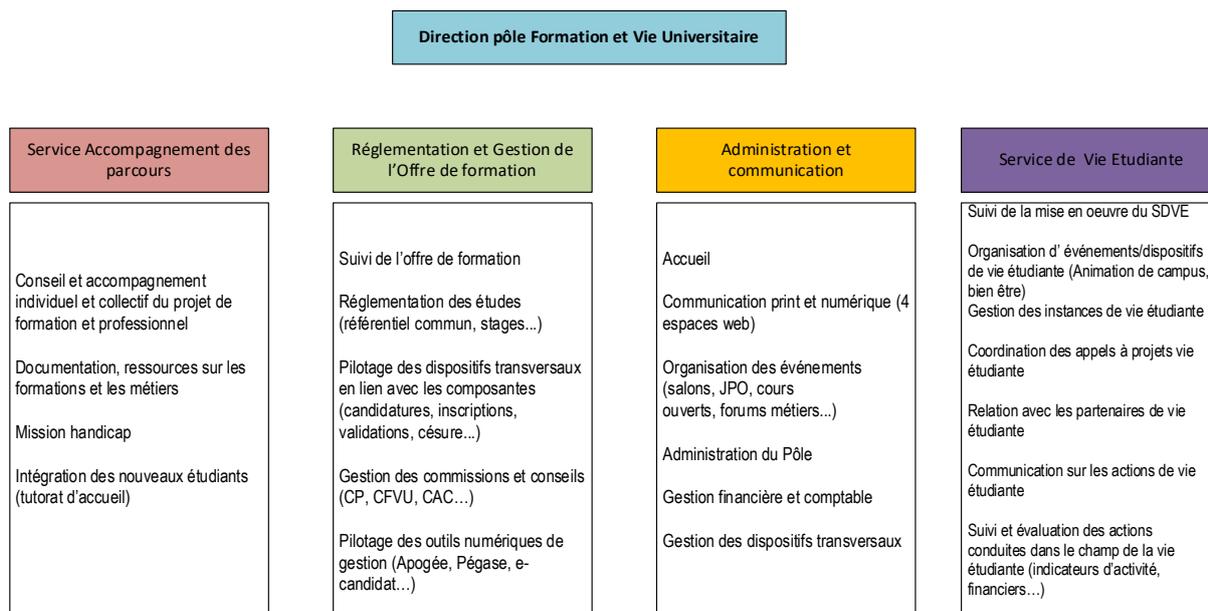
### 3.1. Missions du service

Il est notamment chargé, en lien avec la direction du pôle FVU et l'équipe de gouvernance :

- du suivi de la mise en œuvre du SDVE et des politiques de vie étudiante
- de la conception et de l'organisation d'événements ou de dispositifs de vie étudiante relevant de son périmètre d'intervention
- de la gestion des instances de vie étudiante
- de la coordination des appels à projets vie étudiante
- de la relation avec les partenaires de vie étudiante (réseau local, interuniversitaire...)
- de la communication sur les actions de vie étudiante et leur valorisation
- du suivi et de l'évaluation des actions conduites dans le champ de la vie étudiante (indicateurs d'activité, financiers...)
- de la veille et de la production de ressources

En tant que 4<sup>ème</sup> service du pôle Formation et Vie Universitaire, il travaille en transversalité avec les autres services du pôle (Administration et Communication, Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation, Service aux étudiants), de manière à continuer à garantir la bonne articulation des projets vie étudiante avec les autres missions, activités et projets portés par le pôle. Il est à noter dès à présent que le développement des activités du service de vie étudiante aura des impacts sur les locaux, les fonctions support du PFVU (finances, RH, communication...) et le budget de fonctionnement.

### 3.2. Organigramme du PFVU intégrant le service de vie étudiante



**Service de Vie Etudiante – profils d'activités** (cf fiches de poste en annexe 2)

<b>Chef de service</b>	<b>Bureau de la vie associative</b>	<b>Gestion de dispositifs VE</b>	<b>Gestion de bâtiment</b>
<p>Coordonner le fonctionnement régulier du service</p> <p>Participer à la conception et la mise en œuvre de dispositifs de vie étudiante</p>	<p>Structurer et animer la vie associative</p> <p>Assurer le suivi administratif, juridique, financier de la vie associative</p>	<p>Organiser et planifier les activités</p> <p>Assurer le suivi administratif de la participation des étudiants</p> <p>Assurer le suivi administratif des intervenants</p>	<p>Gérer au quotidien le bâtiment MDE (dont accueil, courrier et entretien)</p> <p>Planifier les événements vie étudiante au Multiplex*</p>

Prendre en charge la gestion administrative  Assurer la communication et la valorisation		Assurer l'accueil physique et téléphonique des interlocuteurs  Organiser et alimenter les bases de données  Assurer le secrétariat des réunions	Instruire la conformité du dossier de demande d'utilisation (sécurité, ...)
<i>1 poste catégorie A – création</i>	<i>0.6 poste catégorie B</i>	<i>1 poste catégorie B – création</i>	<i>0.4 poste catégorie B 1 poste catégorie C</i>

\* Le service de vie étudiante assure la réservation et l'instruction des dossiers de demande, la validation est effectuée par la Direction Générale des Services au vu des documents fournis par les demandeurs ; la visite des lieux, l'ouverture et la fermeture de la salle, l'édition de devis et la facturation sont assurés par le pôle patrimoine.

### **3.3. L'organisation des activités entre les différents services**

Aujourd'hui de nombreux services, pôles, composantes sont porteurs d'actions et de dispositifs de vie étudiante. Comme en cas de toute nouvelle structure intégrée à une organisation, il s'agit de clarifier les principes de portage des actions engagées, avec l'enjeu de la lisibilité pour les usagers et partenaires et de la cohérence organisationnelle. Dans cette perspective, le scénario permettant de prendre en compte l'action des services existants et le développement de nouvelles actions peut être le suivant :

- Le service de vie étudiante est un incubateur de projets de vie étudiante (dans le cadre d'appels à projets notamment), sauf portage par d'autres structures. Il permet leur mise en œuvre initiale (conception, organisation, évaluation). La pérennisation des projets, après évaluation de leur impact, repose sur l'identification d'une structure porteuse en fonction des missions identifiées et d'un financement pérenne.

- le service de vie étudiante prend en charge les actions vie étudiante qui ne relève pas déjà de services ou structures existants notamment celles transversales : par exemple, journées animation de campus, lutte contre discriminations, ...

# ANNEXE 1

*Quelques exemples de définition du périmètre de la vie étudiante*

## **IGAENR 2013**

Centrage sur les aides sociales et fiscales, la restauration universitaire, la santé des étudiants et leur participation à la vie de campus (développement de services et reconnaissance de l'engagement) deux problématiques sont repérées comme déficitaires : les rythmes universitaires et le travail salarié des étudiants.

## **Cordazzo 2019**

Conditions matérielles de vie : logement, transport, alimentation, ressources financières, santé.  
Conditions d'études : accès aux outils numériques et aux bibliothèques, rythmes universitaires et pratiques pédagogiques, animation de campus, dispositifs d'aide et d'accompagnement des étudiants. populations étudiantes particulières : étudiants en situation de handicap, étudiants étrangers, étudiants victimes de discriminations et de violences.

## **Observatoire national de la vie étudiante**

Le choix des études (raisons du choix de la première inscription dans le supérieur)

Les rythmes d'études (emploi du temps hebdomadaire)

Mobilités internationales

La vie dans l'établissement (utilisation des équipements ou services proposés par l'établissement : bibliothèques, centres sportifs, équipements ou activités culturelles, services de santé) ;

Satisfaction générale des études

Usages du numérique (temps quotidien passé sur internet, usage des MOOC)

Les perspectives d'avenir (niveau d'études maximal envisagé, chances d'insertion professionnelle)

L'activité rémunérée (type d'activité rémunérée pendant l'année universitaire, travail rémunéré vu par les étudiants)

Le logement (type de logement pendant la période universitaire, loyer et trajets)

Le budget (ressources mensuelles, structure des dépenses)

Bien-être et santé (autoévaluation de l'état de santé, fragilités psychologiques)

## Annexe 2 – fiches de poste

### RESPONSABLE SERVICE VIE ETUDIANTE

---

Le responsable du service de vie étudiante assure la coordination et la gestion du service et participe à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la politique de vie étudiante de l'établissement, sous l'autorité du directeur/trice du pôle Formation et Vie universitaire auquel le service est rattaché.

#### **Coordonner le fonctionnement régulier du service vie étudiante**

Encadrer le personnel, coordonner et animer l'équipe sur les différentes missions :

- Vie associative
- Dispositifs de vie étudiante
- Gestion administrative des bâtiments

Assurer les évaluations des personnels

Assurer la coordination des actions avec les autres services du pôle FVU

Participer au comité de vie étudiante de l'uB et au réseau national de vie étudiante

#### **Participer au développement et à la coordination de la vie étudiante**

Contribuer à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action du schéma directeur de la Vie Etudiante

Assister le directeur/trice du PFVU et le/la Vice-président/e Vie Etudiante dans la création des projets

Conduire les projets et organiser les activités afférentes en synergie avec les autres services de l'université

Représenter l'établissement auprès des partenaires internes et externes, consolider et animer les collaborations

Assurer l'évaluation des actions et dispositifs (indicateurs d'activités, financiers...)

Assurer une veille dans le domaine d'activité

#### **Prendre en charge la gestion administrative du service vie étudiante.**

Préparer les diverses commissions liées à la vie étudiante et contrôler leur bon déroulement ; assurer l'interface avec la CFVU

Préparer les contrats et conventions relatifs à la vie étudiante

Coordonner les appels à projets vie étudiante

S'assurer de la régularité des actions menées.

Conduire une démarche d'amélioration continue des processus

#### **Assurer une communication des événements et des dispositifs de Vie Etudiante**

Sélectionner et diffuser de l'information en interne et en externe après validation

Participer à la communication sur la vie étudiante en lien avec le service communication du PFVU et de l'uB ; alimenter les espaces web dédiés

### GESTIONNAIRE BUREAU DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

#### **Structurer et animer la vie associative**

- Structurer la vie associative (répertoire des associations, des bureaux, des membres, calendrier des événements, aides logistiques aux associations...)
- Mettre à jour la charte des associations et suivre les démarches de labellisation
- Préparer et animer les réunions inter-associations (forum des associations)
- Concevoir et organiser les formations pour les responsables d'associations et s'assurer de la bonne transmission des dossiers lors des renouvellements de bureaux
- Accompagner les associations dans leur projet (communication, recherche de partenariats)
- Recevoir, valider ou refuser les demandes de manifestations à l'initiative des étudiants (conférences, événements exceptionnels)
- Etre l'interlocuteur des associations et jouer le rôle d'interface entre la direction et les associations

### **Assurer le suivi administratif, juridique et financier de la vie associative**

- Accompagner les associations dans leur fonctionnement quotidien (subventions, conseils juridiques, informations...)
- Préparer et animer les différentes commissions, suivre l'enveloppe budgétaire associée à ces commissions en lien avec le service financier du PFVU

### **GESTIONNAIRE DISPOSITIFS DE VIE ETUDIANTE**

---

- Elaborer et gérer les emplois du temps des modules/ateliers/activités de vie étudiante relevant du périmètre du service et leurs modifications
- Participer à l'organisation de journées d'animation de campus
- Assurer le suivi administratif de l'inscription pédagogique des étudiants dans les activités proposées
- Assurer l'accueil physique et téléphonique sur les dispositifs (étudiants, personnels et partenaires)
- Suivre et contrôler l'assiduité des étudiants aux modules /ateliers/activités
- Suivre et contrôler les heures réalisées par les intervenants dans les modules /ateliers/activités
- Organiser, alimenter, mettre à jour des bases de données adaptées à la gestion des inscriptions et des interventions
- Elaborer des outils d'aide à la prise de décision (indicateurs, tableaux de bord et statistiques) ; alimenter des tableaux de bord, faire des extractions dans les systèmes d'information
- Assurer le secrétariat, la préparation, les compte-rendus des réunions, groupes de travail sur les dispositifs et en assurer le soutien logistique (locaux, matériels, fournitures)
- Assurer la transmission des dispositifs à d'autres services le cas échéant
- S'assurer de la validité et de l'actualité de l'information sur les dispositifs concernés
- Sélectionner et diffuser de l'information en interne et en externe

### **GESTIONNAIRE DES BATIMENTS**

---

#### **MDE**

- Accueillir, orienter, renseigner le public, sur place ou par téléphone
- Gérer un standard
- Assurer la distribution, la collecte et l'expédition du courrier
- Contrôler l'accès aux bâtiments, la circulation des personnes et le fonctionnement des installations
- Assurer l'ouverture et la fermeture des bâtiments
- Tenir les stocks
- Effectuer des opérations de manutention et de transport de produits, de matériels
- Assurer le nettoyage et l'entretien des surfaces, locaux
- Gérer et vérifier le planning des locaux
- Faire appliquer les consignes données

#### **Multiplex**

- Planifier la réservation de la salle pour les événements de vie étudiante
- Instruire les dossiers requis pour la réservation et assurer la conformité (sécurité,...)
- Transmettre les documents pour validation
- Assurer les liens avec le pôle patrimoine

## Bibliographie

CORDAZZO, P. (2019). Parcours d'étudiants. Sources, enjeux et perspectives de recherche. Paris : INED éditions.

COUR DES COMPTES (2022). Les acteurs publics face à la crise:une réactivité certaine, des fragilités structurelles accentuées. Rapport public annuel.

Circulaire n° 2011-1021 du 3/11/2011 Développement de la vie associative et des initiatives étudiantes  
[https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/pid20536/bulletin\\_officiel.html?cbo=1&pid\\_bo=26014](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/pid20536/bulletin_officiel.html?cbo=1&pid_bo=26014)

Circulaire n° 2017-146 du 7/09/2017 définissant le principe et les processus de la reconnaissance de l'engagement  
<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42679>

Circulaire du 23/2/2022 « Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation »  
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo13/ESRS2206041C.htm>

GIRET, J.F., VAN DE VELDE, C. & VERLEY, E. (2016). Les vies étudiantes. Tendances et inégalités. La Documentation Française.

LANDRIER, S., CORDAZZO, P. & GUEGNARD, C. (2016). Etudes, galères et réussites. Conditions de vie et parcours à l'université. La Documentation Française.

Le plan social en faveur des étudiants – présentation au Conseil des ministres du 27 Mars 1991 par L. Jospin, ministre de l'Education Nationale- <https://www.vie-publique.fr/discours/155625-conseil-des-ministres-27031991-plan-social-pour-etudiants-suite>

Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités  
<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017758191/>

LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027735009>

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants  
PLAN NATIONAL VIE 2TUDIANTE<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036683777/>

Plan national de vie étudiante – octobre 2015 [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/actus/48/9/Plan\\_national\\_de\\_vie\\_etudiante\\_01-10-2015\\_478489.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/actus/48/9/Plan_national_de_vie_etudiante_01-10-2015_478489.pdf)

RONZEAU, M. , BARRE, P. (2013). La vie étudiante. Rapport remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre délégué chargé du budget.. N° 2013-094

Schéma directeur de la vie étudiante UBFC <https://www.ubfc.fr/wp-content/uploads/2018/10/schemadirecteurdelavieetudiante.pdf>